02.96.26.74.66

02.96.26.70.73

mairie.stbarnabe@wanadoo.fr

Saint - Barnabé

N° 457

AVRIL 2015

Horaires d'ouverture

De 8h15 à 12h et de 13h30 à 17h30 du Lundi au Vendredi et de 8h15 à 12h le Samedi

« REPAS DES CHASSEURS »

A EMPORTER

SAMEDI 4 AVRIL
à partir de 18h30
à la Salle des Fêtes

Organisation : Société de chasse

Le mot du Maire

Des travaux pour votre sécurité…

Pour donner suite à de nombreuses interpellations des habitants sur la vitesse excessive dans notre commune , j'ai fait appel à l'A.D.A.C. (agence départementale d'aides aux collectivités) en concertation avec M. Michel JOUAN, Adjoint à la voirie, afin de faire le point sur les endroits dangereux que l'on a pu observer avec l'aide des riverains et notamment sur la rue général de Gaulle et la rue Pierre Rouxel.

Lors des réunions avec l'A.D.A.C. et conjointement avec les services de l'État, nous avons sollicité le Conseil Départemental pour installer des appareils de contrôle de comptage et de vitesse. Ces appareils ont donc été placés à hauteur du cimetière avant la zone 30 et sur la partie haute de la rue Pierre Rouxel pendant 1 semaine.

Les résultats de ces contrôles ont permis de relever rue du Général de Gaulle une vitesse moyenne de 5o km/h dans 50,57% des cas, 46,82% entre 50 et 70Km/h et 2,61 % des usagers se déplaçant à plus de 70Km/H (dans le sens de la descente). 3520 véhicules ont été enregistrés dont 305 poids- lourds.
En ce qui concerne la rue Pierre Rouxel, les résultats de ces contrôles ont permis de relever une vitesse moyenne de 5o km/h dans 56,77% des cas, 39,87% entre 50 et 70Km/h et 3,36 % des usagers se déplaçant à plus de 70Km/H, 3805 véhicules ont été enregistrés dont 357 poids-lourds.
Vous pouvez consulter le rapport complet réalisé par le Conseil départemental en vous adressant à la mairie.

Au vu des résultats, j'ai pris rendez-vous avec les personnes en charge de la voirie au Conseil Départemental pour avoir des conseils et des propositions d'installations destinées à faire diminuer la vitesse. Il en ressort aujourd'hui ce que vous avez pu apercevoir et certainement emprunter à l'entrée du bourg, une chicane provisoire nouvellement installée, ainsi que l'installation de balises le long du cimetière. Nous allons entamer durant ce premier semestre toute une réflexion sur la sécurisation de la rue Général De Gaulle.
Je rappelle que celle-ci est fréquentée par les enfants des deux écoles que ce soit pour la cantine, la bibliothèque, les temps d'accueil périscolaire, etc…

La priorité sera de réaliser les infrastructures d'aménagements futurs pour abaisser la vitesse et renforcer la sécurité dans cette rue où des travaux de réfection seront réalisés courant le 2eme semestre 2016.

De même dans la rue Pierre Rouxel, nous mettrons en place des chicanes prochainement, pour palier à ce problème récurrent qu'est la vitesse excessive…

A propos de la rue Pierre Rouxel, je vous annonce la venue du Préfet M. Pierre LAMBERT, du vice-président de l'Assemblée Nationale M. Marc LE FUR et du Sénateur honoraire M. Gérard LE CAM qui ensemble inaugureront le **samedi 25 Avril prochain à 11H**, cette rue qui a fait peau neuve, belle reconnaissance pour les Barnabéens d'être honorés par leur présence.

Votre Maire, Georges LE FRANC.

Vie communale

C.C.A.S du 19 Mars 2015

Etaient présents :

M. Georges LE FRANC, Maire – Mmes Fanny PHILIPPE - Jocelyne BOUTIER (Adjointes) – Mmes Véronique LE GALLO – Lyne MILBÉO – M. Franck JÉGLOT – Mmes Christelle GAUTHIER – Arlette GALLAIS (Conseillers Municipaux) Mme Marie-Annick MARCADÉ – M. Jean-Claude LASSALLE- Mmes Christiane CRAHAN – Marie-Pascale QUÉRO – Christelle LE COUÉDIC (Membres).

Absents excusés :

Mmes Mireille BARAN - Eliane HOCHET – Murielle GOURIO – M. Éric PETER

Secrétaire de séance :

Mme Fanny PHILIPPE

COMPTE DE GESTION 2014 du C.C.A.S.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le conseil d'administration doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Mme le receveur municipal, pour l'année 2014,
Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Mme le receveur municipal avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- ADOPTE le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2014 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2014.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 du C.C.A.S.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 5212-1 et suivants,
Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,
Vu la délibération du conseil d'administration en date du février 2014 approuvant le budget primitif,

Considérant que le Conseil d'administration doit se prononcer avant le 30 juin 2015 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par le Président,

Considérant que pour ce faire, le Président doit quitter la séance et être remplacé par M. Jean-Claude LASSALLE, doyen de l'assemblée,
Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- DÉCIDE D'ADOPTER le compte administratif de l'exercice 2014, arrêté comme suit :

	Section De **FONCTIONNEMENT**	Section d'**INVESTISSEMENT**
DÉPENSES	26 402.78 €	
Déficit Antérieur		0 €
RECETTES	27 035,12 €	
Excédent Reporté	149.18 €	
	TOTAL = 27 184,30 €	0 €
EXCÉDENT Fonctionnement	**+ 781.52 €**	
Déficit d'Investissement		**0**
EXCÉDENT GLOBAL		**+ 781.52 €**

Et AFFECTE LES RÉSULTATS DE 2014 :

↳ L'excédent de fonctionnement 2014 d'un montant de **781,52 €** est mis en report de fonctionnement**.**

ORGANISATION DU REPAS ANNUEL DES PERSONNES AGÉES

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée les conditions actuelles d'organisation du repas annuel des personnes âgées financé par le CCAS et qui se déroule le 11 novembre à la salle polyvalente.

Au vu de l'augmentation chaque année du nombre de convives, il y a lieu de revoir cette organisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- PRÉCISE que les personnes invitées sont celles relevées sur la liste électorale à la condition expresse que ces personnes ont bien leur domicile principal sur la Commune de ST-BARNABÉ,
- Cette disposition ne s'applique pas aux personnes en maison de retraite.
- sur proposition de Mme la présidente du Club Bruyères d'Arvor, la distribution des invitations sera faite par les membres du Club à la place de l'envoi par courrier.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,
après un vote à mains levées de douze voix favorables et une abstention,

- DÉCIDE qu'à compter de cette année 2015 l'âge des personnes pouvant être invitées au repas annuel du C.C.A.S. ne sera plus 65 ans mais passe à 66 ans.

- Il sera ajouté une année les années suivantes jusqu'à atteindre l'âge minimum de 70 ans en 2019 pour être invité au repas annuel du C.C.A.S.,

ORGANISATION DES A.L.S.H. POUR 2015

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les dates des congés scolaires pour l'été 2015 :

CONGÉS D'ÉTÉ

du **lundi** 6 **juillet au vendredi 1 juillet 2015**, soit 19 jours. Le 14 juillet est un mardi

Sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- FIXE une seule période d'ouverture de l'ALSH pour 2015, en juillet, soit :
  du lundi **6 juillet au vendredi 31 juillet 2015**, soit 19 jours.
- DONNE mandat au Président afin de recruter le personnel nécessaire pour ce séjour et également en cas de désistement d'un des moniteurs susnommés ou en cas de besoin supplémentaire d'un ou plusieurs moniteurs,
- DÉCIDE d'organiser un après-midi découverte de l'ALSH un mercredi après-midi fin mai 2015 pour permettre aux parents et enfants de faire connaissance avec l'équipe d'animation et avoir un aperçu des animations qui peuvent être proposées.
- Un groupe de réflexion pour la mise en place de cet « après-midi ALSH » est constitué de :
  M. Le Président – Mme Fanny PHILIPPE – Mme Jocelyne BOUTIER
  Mme Véronique LE GALLO – Mme Christelle LE COUEDIC
  Mme Béatrice BARTHELEMY

PERSONNEL D'ANIMATION – RÉMUNÉRATION POUR 2015

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée la délibération de ce jour qui a retenu les périodes d'organisation de l'accueil de loisirs sans hébergement pour 2015.

Il y a lieu d'examiner les conditions de rémunération de chacun des moniteurs titulaires du BAFA et le moniteur stagiaire, le cas échéant.

Il est précisé que cette année, le directeur qui encadrera l'ALSH est employé communal et sera mis à disposition du CCAS pour un volume horaire de 224 heures.

Sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- FIXE la rémunération qui sera versée aux moniteurs sur la base de l'indice brut 340, soit l'indice majoré 321 (valeur au 1/01/15) correspondant au grade d'adjoint d'animation de 2ème classe – 1er échelon.

Pour le Directeur, une indemnité kilométrique pour frais de déplacement lui sera versée sur présentation d'un état détaillé des déplacements.

Pour les moniteurs, titulaires du BAFA, la rémunération est calculée à raison de 8 heures par jour multiplié par le nombre de jours d'ouverture du centre,
En cas d'absence, le nombre d'heures rémunérées sera calculé au prorata du nombre de jours réel de présence par huit heures.

Pour les stagiaires BAFA, le nombre maximum d'heures est fixé à 60 heures ; en cas d'absence ou d'un nombre de jours de présence inférieur à 15 jours, le nombre d'heures rémunérées sera calculé au prorata du nombre de jours réel de présence par quatre heures.

- Les cotisations seront calculées suivant les taux fixés par l'URSSAF.

- Le directeur et les moniteurs (titulaires et stagiaires) qui assurent la surveillance des enfants, prenant leur repas du midi à la cantine du Centre aéré, devront acquérir des tickets repas au prix en vigueur.

- Les crédits nécessaires au bon fonctionnement du Centre seront prévus au Budget primitif du C.C.A.S.

TARIFS DE L'A.L.S.H. pour 2015

Le Centre Aéré accueillera les enfants aux périodes suivantes :

CONGÉS D'ÉTÉ (vacances scolaires : vendredi 4 juillet au soir)
du lundi 6 **juillet au vendredi 31 juillet 2015**, soit 19 jours.

Monsieur le Président rappelle les tarifs appliqués en 2014 et les préconisations de la Caisse d'allocations familiales avec les contrats enfance.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- CONFIRME la tarification modulée en fonction du quotient familial utilisé par la Caisse des Allocations Familiales.

QF inférieur à 716 – tarif 8 € par jour
De 716 à 1001 – tarif 10 € par jour
De 1002 à 1301 – tarif 12 € par jour
De 1302 à 1561 – tarif 14 € par jour
A partir de 1562 – tarif 16 € par jour

- Ce barème sera appliqué à la condition que l'inscription de l'enfant porte sur un minimum de 4 jours par semaine (3 jours la semaine du 14 juillet)
- La famille fournit une attestation de la CAF précisant le quotient familial. En cas de refus de présentation de l'attestation ou de non fourniture des éléments permettant le calcul du quotient familial pour les familles ne percevant pas d'aides de la CAF, il sera appliqué le tarif le plus élevé, soit 16 € la journée.
Dans les tarifs sont compris le repas du midi et le goûter.
- Pour les enfants dont l'inscription se fait ponctuellement, à la journée, sans respecter le minimum de jours d'inscription, il est fixé deux tarifs :
Journée sans sortie en car : 16 €
Journée avec une sortie en car (sortie piscine exclue) : 20 €
- En ce qui concerne la garderie, celle-ci peut être assurée à compter de 7 heures 15 (à la demande expresse des familles) jusqu'à 18 heures 30. Le tarif 2015 est le suivant :

Garderie : 1 € le matin et 1 € le soir.

- RAPPELLE que le paiement du séjour sera demandé aux familles au moment de l'inscription, le règlement n'étant encaissé qu'en fin du centre.
- PRÉCISE qu'un vin d'honneur avec spectacle sera organisé le dernier jour de centre du mois de juillet avec une participation des familles de 3 € par personne, gratuit pour les enfants du centre.

SUBVENTIONS - EXERCICE 2015

Après que Monsieur le Président eut rappelé la liste des subventions attribuées au titre de l'exercice 2014, le CONSEIL d'ADMINISTRATION vote, à l'unanimité, les subventions suivantes au titre de l'exercice 2015 :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2015
* *Association communale*	
Club des Bruyères d'Arvor	**488 €**
* *Non affecté*	**112 €**

Et charge M. le Président de les imputer au compte 65748.

BUDGET PRIMITIF pour 2015

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2311-1 et suivants,

Considérant que le budget doit être voté en équilibre réel avant le 30 avril de l'exercice auquel il s'applique,

Monsieur le Président expose au conseil d'administration les conditions de préparation du budget primitif et précise que sont inscrits les crédits

- Pour l'ouverture aux vacances d'été de juillet (4 semaines) de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement (centre aéré),
- A l'invitation le 11 novembre pour un repas des retraités de 66 ans et plus,
- Le goûter avec spectacle pour l'arbre de Noël des enfants des deux écoles,
- Le remboursement de la CAF pour un trop versé sur la prestation de service,
- Prévision de subvention communale pour 2015 : 26 000 €

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- ADOPTE le budget primitif 2015 du CCAS qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Section Fonctionnement : 35 431 €

Section Investissement : 200 €

Conseil Municipal du 20 Mars 2015

Etaient présents :

M. Georges LE FRANC, Maire – Mme Jocelyne BOUTIER – MM. Éric LE POTTIER – Michel JOUAN (Adjoints) – Mmes Véronique LE GALLO – Christelle GAUTHIER – MM. Thomas MAHÉO – François BINET – Mme Arlette GALLAIS – M. Alain LE FORESTIER (Conseillers Municipaux).

Absents excusés :

Mme Fanny PHILIPPE donnant pouvoir à M. Michel JOUAN
M. Jean-Pierre ROUILLÉ donnant pouvoir à Mme Jocelyne BOUTIER
Mme Lyne MILBÉO donnant pouvoir à M. Éric LE POTTIER
Mme Mireille BARAN
M. Franck JÉGLOT

Secrétaire de séance :

Mme Jocelyne BOUTIER

TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU LOGEMENT 11 RUE PIERRE LOTI

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les travaux à réaliser dans le logement 11 rue Pierre Loti, F6 d'une surface habitable de 125.38 m2, travaux consistant en l'isolation des murs par l'extérieur, le mur intérieur donnant sur l'atelier municipal et l'isolation du plafond.

L'estimation des travaux s'élève à 29 809 € TTC. Il n'y a ni frais d'acquisition car le bien appartient à la Commune, ni prestations intellectuelles complémentaires.
La CIDERAL peut attribuer dans le cadre de l'aide à la pierre la somme de 5 500 € par logement.

Le plan de financement de ces travaux doit être précisé avec les aides financières pouvant être sollicitées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE les travaux tels que présentés ;
- APPROUVE le plan de financement suivant :

PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL TTC	**29 809 €**

SUBVENTIONS	
ETAT (délégation)	/
EPCI	5 500 €
TOTAL =	5 500 €

AUTOFINANCEMENT	24 309 €

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière auprès de la Communauté de Communes.
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU LOGEMENT 16 RUE JEAN MOULIN

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les travaux à réaliser dans le logement 16 rue Jean Moulin, F3 d'une surface habitable de 121.06 m2, travaux consistant en un changement des ouvertures par des produits au double vitrage.

L'estimation des travaux s'élève à 8 627 € TTC. Il n'y a ni frais d'acquisition car le bien appartient à la Commune, ni prestations intellectuelles complémentaires.
La CIDERAL peut attribuer dans le cadre de l'aide à la pierre la somme de 5 500 € par logement.

Le plan de financement de ces travaux doit être précisé avec les aides financières pouvant être sollicitées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE les travaux tels que présentés ;
- APPROUVE le plan de financement suivant :

PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL TTC	**8 627 €**

SUBVENTIONS	
ETAT (délégation)	/
EPCI	5 500 €
TOTAL =	5 500 €

AUTOFINANCEMENT	3 127 €

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière auprès de la Communauté de Communes.
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

FONDS D'AIDE AUX JEUNES POUR 2015

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée du courrier du Président du Conseil Général des Côtes d'Armor reçu en mairie le 11 février 2015 relatif au Fonds d'aide aux jeunes créé en 1989 ayant pour objectif de permettre aux jeunes de 18 à 25 ans, en difficulté d'insertion, de bénéficier d'une aide ponctuelle ou d'actions d'accompagnement dans le cadre d'un dispositif jusqu'alors financé à parité entre l'Etat et le Département, et abondé par une contribution volontaire des collectivités locales.

Le Conseil Général, à la suite du transfert de compétences fixé par la Loi du 13 août 2004, a décidé de transmettre la gestion de ce fonds aux missions locales.

Monsieur le Maire propose d'attribuer la somme de 195 € calculée comme suit :

0.15 € x 1 299 habitants = 194.85 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'accorder au FONDS D'AIDE AUX JEUNES la somme de 195 € (cent quatre-vingt-quinze euros) pour l'année 2015.
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

CRITÈRES POUR ENTRETIENS PROFESSIONNELS

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le bureau municipal a fixé des critères en vue de l'évaluation des agents lors de leur entretien professionnel annuel.

Un dossier a été constitué pour que ces critères soient soumis à l'avis du Comité Technique Départemental – Le dossier est passé le 24 février 2015 et a reçu un avis favorable.

Il y a lieu de décider de l'application définitive de ces critères pour les évaluations des agents communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE la mise en application des critères d'évaluation.
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Arrivée de M. Franck JÉGLOT à 18h25

RECRUTEMENTS EMPLOIS SAISONNIERS 2015

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal des besoins en personnel pendant les deux mois d'été afin de pallier à la surcharge de travail en espaces verts pendant cette période et la baisse des effectifs due aux congés annuels.

Vu l'article 3 – alinéa 2 de la Loi du 26 janvier 1984,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à recruter deux agents non titulaires pour les mois de juillet et août 2015 ayant pour mission principale l'entretien des espaces verts de la Commune ;
- Leur rémunération sera basée sur le 1er échelon de la grille indiciaire des adjoints techniques de 2ème classe.
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

AMORTISSEMENT DU COUT DE LA NUMÉRISATION DES RÉSEAUX

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la numérisation des réseaux eaux usées et eaux pluviales a été terminée en 2014. Le coût global de la révision s'est élevé à 10 422 €.

Conformément à l'instruction M14, les frais engagés doivent être amortis dans un délai qui ne peut dépasser 10 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de fixer à cinq ans la durée d'amortissement des frais de numérisation à compter de 2015.

- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

COMPTES DE GESTION DU TRÉSORIER MUNICIPAL POUR 2014

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du receveur municipal pour l'année 2014,
Considérant la concordance des comptes de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le receveur municipal avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire pour le budget général de la Commune, le budget annexe du lotissement du Bocage ainsi que le budget du service Assainissement,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2014 par le comptable public, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Arrivée de Mme Lyne MILBÉO à 18h35
Arrivée de M. BOUATTOURA à 19h

COMPTE ADMINISTRATIF POUR 2014 DU BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 5212-1 et suivants,
Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 22 mars 2013 approuvant le budget primitif,

Considérant que le Conseil municipal doit se prononcer avant le 30 juin 2015 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par le Maire,
Considérant que pour ce faire, le Président doit quitter la séance et être remplacé par M. François BINET, doyen de l'assemblée,
Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
après un vote à mains levées de dix voix favorables (dont deux pouvoirs) et trois abstentions,

- ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2014, arrêté comme suit :

	Section **FONCTIONNEMENT**	Section **INVESTISSEMENT**	**Restes à réaliser**
DEPENSES Déficit reporté	934 056.80 €	879 305,43 € - 244 164,70 € TOTAL = 1 123 370,13 €	389 816 €
RECETTES	1 266 602,92 €	987 768,96 €	179 312 €
EXCEDENT de FONCTIONNEMENT DEFICIT D'INVES.	**332 546,90 €**	**- 135 701,17 €**	**- 346 205.71 €**
	EXCEDENT GLOBAL	**196 845,73 €**	**13 658.27 €**

- DECIDE d'AFFECTER l'excédent de fonctionnement au compte 1068 en recettes d'investissement en 2015 pour un montant de **332 546,90 €**

- DECIDE de REPORTER le déficit d'investissement au compte 001 en dépenses d'investissement en 2015 pour un montant de **135 701,17 €**

- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Arrivée de Mme Fanny PHILIPPE à 19h15

Présentation par M. BOUATTOURA, receveur municipal, des ratios et de la situation financière de la Commune pour 2014.

COMPTE ADMINISTRATIF POUR 2014 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 5212-1 et suivants,
Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 7 mars 2014 approuvant le budget primitif,

Considérant que le Conseil municipal doit se prononcer avant le 30 juin 2015 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par le Maire,
Considérant que pour ce faire, le Maire doit quitter la séance et être remplacé par M. François BINET, doyen de l'assemblée,
Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2014, arrêté comme suit :

	Section **D'EXPLOITATION**	Section **INVESTISSEMENT**
DEPENSES Déficit reporté	33 040,76 €	25 972,47 € 64 088,94 € TOTAL= 90 061,41 €
RECETTES	33 685,11 €	33 568,78 €
EXCEDENT d'EXPLOITA. DEFICIT D'INVES.	**644,35 €**	 **- 56 492,63 €**
	DEFICIT GLOBAL	**- 55 848.28 €**

- DECIDE D'AFFECTER au compte 1068 en recettes d'Investissement 2015 l'excédent de fonctionnement d'un montant de **644,35 €,**
- DECIDE de REPORTER le déficit d'investissement au compte 001 en dépenses d'investissement en 2015 pour un montant de **56 492,63 €**
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF de la COMMUNE pour 2015

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2311-1 et suivants,

Considérant que le budget doit être voté en équilibre réel avant le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique,
Monsieur le Maire expose au conseil municipal les conditions de préparation du budget primitif, et précise que le budget COMMUNE est équilibré au moyen d'une recette attendue, au titre des impôts directs locaux, d'un montant de **433 037 €,**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, leurs taux restent inchangés par rapport à l'exercice précédent, à savoir :

- Taxe d'habitation : 14,93 %
- Taxe foncière sur le bâti : 27,90 %
- Taxe foncière non-bâti : 77,41 %

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
Après un vote à mains levées de onze voix favorables (dont un pouvoir) et trois abstentions,

- ADOPTE le budget primitif 2015 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

	Section de **FONCTIONNEMENT**	Section d'**INVESTISSEMENT**
Budget **COMMUNE**	1 238 452 €	1 380 065 €

- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

APPROBATION DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DU BOCAGE pour 2015

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2311-1 et suivants,

Considérant que le budget doit être voté en équilibre réel avant le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ADOPTE le budget annexe du LOTISSEMETN DU OBCAGE pour 2015 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

	Section de **FONCTIONNEMENT**	Section d'**INVESTISSEMENT**
Budget LOTISSEMENT du BOCAGE	34 947 €	34 942 €

- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

APPROBATION DU BUDGET du SERVICE ASSAINISSEMENT pour 2015

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2311-1 et suivants,

Considérant que le budget doit être voté en équilibre réel avant le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ADOPTE le budget du service ASSAINISSEMENT pour 2015 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

	Section de **FONCTIONNEMENT**	Section d'**INVESTISSEMENT**
Budget ASSAINISSEMENT	43 667 €	132 660 €

- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

<u>Nota</u> :
L'état détaillé des comptes du budget sont consultables en Mairie et les photocopies du budget sont possibles mais payantes.

ÉTAT CIVIL DU MOIS DE MARS 2015

<u>Naissances</u> : Octave ALLOT CHEVALIER**,** né le 31 Mars à Noyal Pontivy, impasse de la Motte aux Loups.

Lyam HAMMANI TANGUY, né le 31 Mars à Noyal Pontivy, Magouairie.

Décès : **Monsieur Gwénaël LAMANDÉ,** 30 ans, domicilié 19, rue Arthur Rimbaud, décédé le 2 Mars à Saint-Brieuc, inhumé le 6 Mars à Saint-Barnabé.

Madame Célestine GUILLEMOT, 92 ans, domiciliée « Coëtmeur », décédée le 20 Mars à Loudéac, inhumée le 23 Mars à Saint-Barnabé.

Remerciements :

Yveline et Bernard TUAL, Éric, Fabrice, Stéphanie et Jade, Maxime, Mélanie ALLANO & Emeric ALLIO et Manon, très touchés par les marques d'amitié et de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de

Monsieur Jean-Baptiste ALLANO.

Vous prient de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.

Remerciements à l'A.S.S.B. FOOT, ses dirigeants, joueurs, bénévoles et supporters qui ont partagé pendant de nombreuses années la passion de Jean-Baptiste.

La doyenne des Barnabéens, Célestine GUILLEMOT nous a quittés.

Elle était entourée de sa famille et de ses amis, à la maison de retraite « La Rose des Sables » à Loudéac, où elle résidait depuis un mois.

Née le 2 Novembre 1922 à Saint-Barnabé au village de Magouët, elle se marie avec Francis GUILLEMOT, à Saint-Gouvry (56) le 24 avril 1945, et le couple à 3 enfants.
Célestine a travaillé comme salariée dans l'agroalimentaire à Loudéac, son mari Francis quant à lui a effectué une grande partie de sa carrière comme agent communal à Saint-Barnabé, son fils Daniel, a suivi le même parcours au service technique.

M. Le Maire et le Conseil Municipal présentent toutes leurs condoléances à la famille.

FERMETURE DE LA MAIRIE

La Mairie sera fermée les SAMEDIS 2 & 9 MAI 2015.

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

RESULTATS DES ELECTIONS DÉPARTEMENTALES DES DIMANCHES 22 ET 29 MARS 2015

1er Tour

	INSCRITS	VOTANTS	EXPRIMÉS	HILLION Géraldine QUAEGEBEUR Christophe	DUAULT Jean-Paul JOUAN Clémence	BOULANGER Béatrice BOUTRON Romain
1er Bureau	554	297	284	76	98	110
2ème Bureau	392	222	211	61	67	83
TOTAL	**946**	**519**	**495**	**137**	**165**	**193**

2ème Tour

	INSCRITS	VOTANTS	EXPRIMÉS	DUAULT Jean-Paul JOUAN Clémence	BOULANGER Béatrice BOUTRON Romain
1er Bureau	554	315	285	126	159
2ème Bureau	391	206	185	72	113
TOTAL	**945**	**521**	**470**	**198**	**272**

Mme Béatrice BOULANGER & M. Romain BOUTRON ont été élus Conseillers Départementaux du canton de LOUDÉAC.

LA DIVAGATION DES ANIMAUX

Il est signalé régulièrement à la mairie de la divagation de chiens sur la commune.

Il vous est rappelé qu'il est interdit de laisser errer les animaux domestiques quels qu'ils soient, de les abandonner ou d'attirer des animaux errants avec de la nourriture (article L. 211-19-1 du Code rural). La divagation des animaux peut occasionner des troubles importants de la tranquillité et de la sécurité publique.

Les propriétaires d'animaux sont responsables du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé (article 1385 du Code Civil).

En cas de divagations répétées, les services de la fourrière animale seront sollicités pour la capture de l'animal domestique conformément aux articles L-2212-1 et L-2212-2 du code général des collectivités territoriales et l'article L 211-22 du code rural.

LOGEMENT COMMUNAL A LOUER

STUDIO : Foyer Social, rue Jean Moulin : 191,93 €, libre au 01/06/2015

HORAIRES DES MESSES

Dimanche 12 Avril à 10h30.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes (garçons et filles) nés en **AVRIL 1999** doivent se présenter en mairie afin que l'on procède à leur recensement militaire, munis du livret de famille. Les personnes nées avant cette période, et qui auraient omis de faire cette démarche, sont priées de se présenter le plus rapidement possible.

DEMANDEURS D'EMPLOI

A la date du 15 Mars 2015, ils étaient 83 (Hommes : 44 et Femmes : 39).
En Mars 2014 : 77 (38 hommes et 39 femmes).

PERMANENCE DE LA MISSION LOCALE POUR LES JEUNES DE 16 à 25 ans

MARDI 7 AVRIL 2015
à la Mairie de :

La Chèze de 15h45 à 17h30 **Plémet de 14h00 à 15h30**

Permanences effectuées par **Mme Anne ANGOUJARD**
Il est préférable de prendre rendez-vous au secrétariat de la Mission Locale de Pontivy au 02.97.25.38.35.

INFO VOIRIE

1) Pour les ordures ménagères et la mise en place des sacs jaunes, des réunions vont être planifiées en Mairie entre les élus et les responsables de la CIDERAL fin avril.
2) Les travaux de la Rue Pierre Rouxel se poursuivent par l'aménagement des espaces verts et se sont terminés fin mars.
3) Les travaux de la Rue des Lavandières se sont terminés par les peintures. Il reste la mise en place de plots devant les poteaux électriques pour la sécurité.
4) Dans la rue du Général de Gaulle, il est mis des chicanes au niveau du cimetière ainsi que des plots pour assurer la sécurité des enfants qui se rendent à la cantine.
5) Pour le lotissement de la Rue Verlaine, les travaux d'éffacement du réseau électrique vont débuter vers le 15 Avril.
6) A l'école publique, il sera mis en place des panneaux de signalisation ainsi qu'un marquage au sol pour les places de parking.

COLLECTE DE JOURNAUX

Prochaines permanences à l'atelier municipal :

Le 11/04/2015 de 10h à 12h Le 25/04/2015 de 10h à 12h

COMMISSION DE FONDS D'AIDE AUX JEUNES

MARDI 14 AVRIL 2015 à 14h00

Mission Locale Centre Bretagne / Maison de l'Emploi
1, rue de la Chesnaie - B.P. 233 - 22600 LOUDÉAC

PERMANENCE CYBERCOMMUNE

La Cybercommune (située près de l'agence postale) est ouverte le :

MERCREDI DE 16h15 à 18h15
(hors période de congés scolaires).
La permanence est assurée par M. Nicolas BESNARD.

Vie scolaire

PROGRAMME DES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES
Du 27 Avril au 3 Juillet 2015

Groupe scolaire Mathurin Boscher

	G.S. - C.P. – C.E. – C.M.
LUNDI	***Jardinage***
MARDI	***Jeux de société***
JEUDI	***Jeux extérieurs***
JEUDI 21 MAI	***Animation ludique et pédagogique autour des produits locaux. Intervenant : les circuits courts du Syndicat Mixe du Centre Bretagne***
VENDREDI	***Activités sportives***
LES 5 derniers VENDREDIS de la période	***Regroupement des enfants des 2 écoles pour une animation autour des différents thèmes.***

École Jeanne d'Arc

	C.P. – C.E. – C.M.
LUNDI	***Fabrication d'objets à partir de différents matériaux***
LUNDI 18 MAI	***Animation ludique et pédagogique autour des produits locaux. Intervenant : les circuits courts du Syndicat Mixe du Centre Bretagne***
MARDI	***Jardinage***
JEUDI	***Fresque photographique***
VENDREDI	***Activités sportives***
LES 5 derniers VENDREDIS de la période	***Regroupement des enfants des 2 écoles pour une animation autour des différents thèmes.***

(Ce programme est susceptible d'être modifié. Dans ce cas, nous vous tiendrons informés des changements éventuels).

MENU DES REPAS SERVIS A LA CANTINE – AVRIL 2015

Mardi 7 Avril	Jeudi 9 Avril	Vendredi 10 Avril

	Carottes râpées au citron Moelleux de poulet Sauce forestière Purée Yaourt aromatisé	Pomelos au sucre Spaghettis Bolognaise Purée de fruit	Salade exotique Poissonnette Sauce tartare Printanière de légumes Riz au lait

Lundi 27 Avril	Mardi 28 Avril	Jeudi 30 Avril
Taboulé Emincé de volaille au curry Haricots verts extra fins Fruit	½ pamplemousse Lasagnes Bolognaise Mousse au chocolat	Carottes râpées Rôti de porc à la moutarde Purée de potiron Abricots au sirop

Vous avez la possibilité de régler les repas par carte bancaire.

CÉRÉMONIE CITOYENNE

M. Georges Le Franc, Maire de Saint-Barnabé, avait convié le samedi 7 mars les jeunes qui allaient voter pour la première fois.

Ils leurs a été remis leur première carte d'électeur et le livret du citoyen.
« Devenir majeur n'est pas neutre, cela confère des droits, mais aussi des devoirs, et l'un d'entre eux est de voter ».

Mathieu, France-Eléonore et Olivane entourés de M. Le Maire, du bureau municipal et de la secrétaire générale.

AGRICULTURE – ZONES HUMIDES

Afin de préserver lors précieuses fonctions (ex : épuration de l'eau), les zones humides doivent être conservées sur nos territoires. Elles sont ainsi inventoriées sur la plupart des communes du bassin versant et leur destruction est interdite notamment par drainage ou remblais.

Une étude sur la commune de ces zones est en cours, j'attire l'attention des propriétaires fonciers et des agriculteurs du passage de techniciens de « Ouest Développement » sur la commune pour identifier ces zones.

PHOTOS

Les personnes en possession de photos du bourg de Saint-Barnabé qui accepteraient de les partager pour le site internet sont invitées à les faire parvenir en Mairie ou sur l'adresse : jocelyne_boutier@hotmail.fr

Vie associative et culturelle

PASSAGE DE L'ADOBUS

Merci aux parents de je couvrir l'ADOBUS.

ÉCOLE JEANNE D'ARC

LECTURE POUR

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Lundi de 16h30 à 17h30
Mercredi de 9h30 à 11h30 et de 14h00 à 15h00
Vendredi de 16h30 à 17h30
Samedi de 11h00 à 12h00

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MERCREDI 11 MARS

Mercredi 11 mars, « LECTURE POUR TOUS », l'association de bénévoles qui gère la bibliothèque de St Barnabé a tenu son assemblée générale en présence de 2 adjointes. Après avoir remercié la municipalité de sa subvention, la présidente et la trésorière ont présenté le bilan moral et financier pour l'année écoulée qui ont été approuvés. Des échanges ont eu lieu pour une meilleure organisation de la bibliothèque :

- Sondage auprès des Barnabéens pour rendre la bibliothèque plus attractive.
- De nouveaux horaires seront proposés à partir de septembre.
- Porte ouverte en septembre.
- Abonnements à de nouveaux magazines.
- Rayonnage de livres de poche (à venir).
- Achats de nouveautés littéraires.

Les projets :

- Exposition de l'association « Timili » sur le patrimoine archéologique régional et barnabéen.
- Film documentaire le 28 novembre 2015.
- Lectures proposées par la Fabrique
- Animation sur le Japon proposée par la Bibliothèque des Côtes d'Armor
- Soirée contes
- Après-midi théâtre en février 2016

Election du bureau

Présidente : Jacqueline BEUREL
Vice-président : Jean Yves PAMPANAY
Trésorière : Marylise POULAIN
Trésorier adjoint : Alphonse MARJOT
Secrétaire : Marie Bernard HUET
Secrétaire adjoint : Marceau GINESY

Quelques nouveautés

- *Soumission* de Michel Houellebecq
- *Mathilde* de Jean Anglade ainsi que *Le tour du doigt*
- *Ne t'arrête pas* de Harlen Coben
- *L'affaire Cendrillon* de Mary Higgins Clark
- *L'été de la seconde chance* de Christina Cassar Scala
- *Les animaux en bord de chemin* de Marc Giraud
- *Cabu l'intégrale*
- *Le nez de Mazarin* d'Anny Duperey
- *Elle et lui* de Marc Levy
- *Je viens* d'Emmanuelle Bayamack-Tam

Ce qu'on trouve à la bibliothèque :
Un espace pour les adultes, un autre pour les jeunes.
La bibliothèque possède 4248 documents.
La bibliothèque des Côtes d'Armor prête environ 300 ouvrages et 200 CD et DVD renouvelés tous les 3 mois.

Rappel

Pour 2€ par an vous pouvez emprunter 8 documents à chaque visite parmi les :

↳ Documentaires, Beaux livres, Romans, Romans du terroir, Romans policiers, BD, Revues, CD, DVD pour les adultes.

↳ Albums, Romans premières lectures, Romans pré-ados, Romans ados, documentaires, revues, BD, CD, DVD pour les enfants.

COMITÉ DES FETES DE BLANLIN

Composition du bureau à la date du 8 Mars

Président d'honneur : M. Joseph HOCHET

Co-Présidentes : Mmes Martine HAYS & Monique GUERNIC

Vice-Présidence : Mme Christine BLANDEL & M. Claude GICQUEL

Trésorier : M. Philippe GLOUX
Trésorière Adjointe : Mme Sylvie LE BORGNE

Secrétaire : Mme Catherine LOUESDON
Secrétaire Adjointe : Mme Chantal GICQUEL

Nouveaux membres : MM. Gérard LOUESDON, Olivier LESTURGEON & Maurice BLANCHARD.

U.N.C / A.F.N.

L'Assemblée Générale de la section de Saint-Barnabé s'est déroulée le dimanche 15 mars A 11h à la Salle des Lilas.
Le Président, M. Pierre-Anne PERRON, a accueilli les participants et excusé les personnes qui n'ont pas pu venir.
Le trésorier a présenté le bilan financier qui est positif et accepté à l'unanimité par les adhérents.
Ensuite a eu lieu l'élection du tiers sortant, le trésorier, M. Marcel LE LAN étant démissionnaire, c'est Mme Annick LE CLÉZIO qui a été élue.

Composition du bureau :
Président : M. Pierre-Anne PERRON
Vice-Président : M. Roger LE MAUX
Trésorière : Mme Annick LE CLÉZIO
Trésorier adjoint : M. Paul GERSCH
Secrétaire : M. Eugène NÉVO
Secrétaire adjoint : M. Pierre HARNOIS
Porte Drapeau : MM. Eugène AUFFRET – Roger LE MAUX

Journées commémoratives : 8 Mai – 11 Novembre – 5 Décembre
1 journée détente est prévue en Août.
Un repas a été servi au restaurant L'Argoat pour clôturer la journée.

COMMÉMORATION DU 19 MARS – F.N.A.C.A.

Lors du 42ème rassemblement cantonal de F.N.A.C.A. du 22 Mars 2015, M. Roland ROBIN a reçu la médaille militaire et de diplôme des mains de M. François MILBÉO, ancien militaire.

Affecté au 8ème régiment d'infanterie motorisé, il a participé, à partir du 10 Juillet 1959 aux opérations de sa compagnie.

Photo de Mme Yvette WINTER

M. Roland ROBIN s'est distingué le 6 Janvier 1960 dans le Djebel Derkmous, secteur de Saïda, en mettant un rebel hors combat. Pour ce fait, il a reçu la croix de la valeur militaire avec étoile de bronze.

M. André MEILLEUR a reçu la carte et la croix du combattant des mains de M. Daniel THOMAS, Conseiller Général.
André est parti le 16 Mai 1962 à Marseille pour rejoindre son affectation au 71ème régiment de génie à Markouta, dans les Aurès. Il est rentré le 20 juin 1963.

UN SAINT-BARNABÉ PARMI LES SAINT-MÉDARD DE FRANCE

Bureau de l'Association

Président : M. François MILBÉO

Secrétaire : Mme Jacqueline BEUREL
Secrétaire Adjointe : Mme Véronique LE GALLO

Trésorière : Mme Anita VIDELOT
Trésorière Adjointe : Mme Arlette GALLAIS

Programme du week-end à Saint-Médard en Comminges (31) les 23,24 & 25 Mai 2015

Samedi 23 Mai

- Départ à 1h du matin
- Arrivée à 13h30
- 14h30 : Visites (visite guidée de la collégiale de Saint-Gaudens ou visite guidée de Saint-Gaudens en train touristique ou visite de la ferme de Prouzic).
- En soirée, repas animé à Landorthe.

Dimanche 24 Mai

- Entre 8h et 9h30 petit déjeuner à Saint-Médard
- 10h/17h marché des saveurs de France.
- Intronisation dans la confrérie
- A partir de 20h, soirée et repas de gala à Landorthe.

Lundi 25 Mai

- A 10h, visite de l'Abbaye de Bonnefont (gratuit).

- 12h30, repas froid à Landorthe.
- 15h, départ pour Saint-Barnabé.

Forfait 3 jours : 150 €. Fiche de réservation à prendre à la Mairie.

Les personnes intéressées par ce déplacement doivent remplir la feuille d'inscription, disponible auprès des membres du bureau ou à la mairie, le plus vite possible et la transmettre aux responsables de l'association.

CLUB BRUYÈRES D'ARVOR

CAFÉ DE L'AMITIÉ

MERCREDI 22 AVRIL à 14h au Foyer Social	**Préposés** : Mme Babeth LE GOFF – Mme Chantal JÉGLOT – M. Roger GAUTIER – Mme Nicole MACÉ – M. Alphonse MARJOT

DATE A RETENIR

JEUDI 30 AVRIL 2015

SALLE POLYVALENTE – 20h30

GRAND LOTO

- 2 Bons d'achat de 400 €
- 1 Bon d'achat de 300 €
- 1 Bon d'achat de 150 €
- 3 Bons d'achat de 100 €
- 2 Bons d'achat de 90€
- 8 Bons d'achat de 50€
- 8 Bons d'achat de 40€
- 8 Bons d'achat de 30 €
- 2 séries gourmandes
- 1 série apéritif

Sur place buvette – casse-croûte – Chocolat –Café – Crêpes – Gâteaux – Galettes-saucisses

Pour 6 crêpes achetées, 1 carte offerte

3 € le carton, 8 € les 3 cartons et 15 € les 7

Organisé par le Club Bruyères d'Arvor

VÉLO LOISIRS

Toutes les personnes intéressées par la pratique du vélo le dimanche matin peuvent contacter le président, M. Marcel RUELLAND au 02.96.28.17.95.

Les sorties s'effectuent à partir de 8h ou 8h30, départ sur le parking de la Salle Polyvalente.

Le club de basket remercie VELO LOISIRS pour le ballon offert

CLUB LES BÉBÉS

LES MATINÉES D'ÉVEIL

Ouvert aux jeunes enfants accompagnés d'un adulte
(sur inscription pour les assistantes maternelles auprès du R.P.A.M. au 06.17.36.68.89)

VENDREDI 24 AVRIL 2015
de 9h30 à 11h30 – Salle Jean Moulin

ÉCHOS DE L'A.S.S.B.

FOOTBALL

Le Président et le bureau de l'A.S.S.B. FOOT remercient vivement la population Barnabéenne, la Municipalité et les représentants et représentantes des associations locales qui ont honoré de leur présence le traditionnel Poulet/Frites de l'A.S.S.B. FOOT et par la même participé à son succès.

PROGAMME DES MOIS D'AVRIL & MAI 2015

DIMANCHE 12 AVRIL

MONCONTOUR (A)	**AS SAINT-BARNABÉ (A)**
EXEMPT	**AS SAINT-BARNABÉ (B)**

DIMANCHE 26 AVRIL

AS SAINT-BARNABÉ (A)	SAINT-BUGAN (A)
AS SAINT-BARNABÉ (B)	SAINT-BUGAN (B)

DIMANCHE 10 MAI

AS SAINT-BARNABÉ (A)	PLOEUC (B)
AS SAINT-BARNABÉ (B)	PLÉMET (A)

DIMANCHE 17 MAI

HÉNON (A)	**AS SAINT-BARNABÉ (A)**
GRACE-UZEL (A)	**AS SAINT-BARNABÉ (B)**

FIN DE CHAMPIONNAT ALLEZ L'A.S.S.B. ON NE LACHE RIEN !!!!!

Agenda

04/04/2015	REPAS A EMPORTER – Société de chasse – Salle Polyvalente - 18h30
08/04/2015	ADOBUS – Parking Salle Polyvalente – 15h à 17h
11/04/2015	REPAS A EMPORTER – Amicale Laïque – Salle Polyvalente – 18h30
17/04/2015	Conseil Municipal – Mairie – 20h30
25/04/2015	Inauguration de la Rue Pierre Rouxel – 11h
27/04/2015	Comité de l'info – Mairie – 20h30
30/04/2015	LOTO – Club Bruyères d'Arvor – Salle Polyvalente – 20h30

<u>Membres du Comité Info :</u>

M. Georges LE FRANC (Maire) – Mmes Jocelyne BOUTIER – Véronique LE GALLO – Christelle GAUTHIER – MM. Jean-Pierre ROUILLÉ – Thomas MAHÉO (Élus).
MM. Guy MACÉ – Samuel BRIAND – Patrick DONNIO – Alain LAGROST – Pierrick LASSALLE – Alphonse MARJOT – Marcel RUELLAND – Xavier MODICOM – Mmes Catherine GOOSSAERT – Huguette RUELLAND – Chantal JÉGLOT – Claudine FLÉHO (membres).

Annonces commerciales

COUSCOUS Á EMPORTER

DE L'AMICALE LAIQUE

SAMEDI 11 AVRIL

à la Salle Polyvalente

9 € la part adulte 5 € la part enfant

Prévoir vos contenants

A venir chercher de 18h30 à 20h30

***Organisation* : Amicale laïque**

BAR – RESTAURANT

« LE FER A CHEVAL »

Jeudis Gourmands

9 Avril : Jambon à l'os **16 Avril** : Osso Buco

23 Avril : Langue de bœuf/Sce piquante **30 Avril** : Tagliatelle de saumon

Plats à emporter 5,50 € tous les jours sur réservation

Serge & Christelle vous accueillent du lundi au vendredi midi pour vos repas de baptême, groupe…
Et pour le restaurant traditionnel du vendredi soir au dimanche midi (à partir de 21€).

Pour toutes réservations : 02.96.26.74.09

Site : auferacheval-bretagne.fr Mail : contact@auferacheval-bretagne.fr

Printemps 2015

La municipalité de St-Barnabé vous propose

du 20 au 24 AVRIL

stage	Jour / heure	Lieu	Tarif	
Stage RAID NATURE **9-14 ANS** **12 PLACES** **Activités:** **Tir àl'arc** **Vtt** **Stand up paddle** **Course d'orientation**	Jeudi 23 avril 9H15 - 16H45 Rdv Salle Omnisports de St-Barnabé à 9H15	BASE PONT QUERRA	**15 Euros**	 Prévoir du change Prévoir pique-nique
	Vendredi 24 avril 9H15 - 16H45 Raid inter-centres Rdv Salle Omnisports de St-Barnabé à 9H15	BASE PONT QUERRA		
Stage SPORTS COLLECTIFS **À partir de 7 ans**	Lundi 20 - mardi 21 et mercredi 22 14H00 - 16H00	Salle omnisports de St-Barnabé	**5 Euros**	

Fonctionnement et inscriptions

- Les inscriptions et les autorisations parentales sont effectuées à la **mairie de St-Barnabé avant le 17/04/2015**
- Il est **obligatoire d'être inscrit** pour participer à une activité. Les inscrits participent à **l'ensemble des journées du stage.**
- Les participants ne doivent pas quitter l'activité **avant la fin de celle-ci**. L'éducateur n'est responsable des participants **que pendant la durée de l'activité**.
- Pour le stage raid nature, se munir du **brevet de 25 mètres** natation.

Renseignements :
Pour tous renseignements, contactez votre mairie (02 96 26 74 66)

✂----------

Fiche d'inscription (à rendre pour le **17/04/15**)

Nom/prénom : ----------

Age :---------- Tél : ----------

je m'inscris au stage raid nature : OUI - NON 15,00€

je m'inscris au stage sports collectifs : OUI - NON 5,00€

Côtes d'Armor le terrain de tous les sports